Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260925-2026_68-DE

Ploubezre
PLOUBÊR

EXTRAIT DU REGISTRE

COMMUNE DE PLOUBEZRE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 16 septembre 2026, s'est réuni sous la Présidence de Eddy PENVEN, Maire.

Étaient Présents :
Mmes N. LE MEST ; E. POTEL, V. SCHENCK, L. FÉGAR ; B. PARANTHOEN ; K. MARIE ; J. COQUILLON ; O. LEMESLE ; L. BOURDON ; A. FERCOQ-LE GUEN ; M. P. LE CARLUER, B. GOURHANT., MM. E. PENVEN ; F. MANGARD, C. DUDOIGNON, N. COQUILLON, L. SIMIER, Y. LOSTANLEN, S. PERON, É. LAURENT, A. PICHON, V. MÉVEL, M. ZEGGANE, T. JULOU.

Procurations :
Y. HENRY, procuration à C. DUDOIGNON,
L. KERLÉVÉO, procuration à E. PENVEN,
A. RONDEAU, procuration à S. PERON,

Absents : Néant

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	24
Nombre de votants	27

Secrétaire de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Mme Béatrice PARANTHOEN.

1. URBANISME

B. Convention de servitude îlot D-ZAC-SDE 22 2026-68

Exposé des faits : Monsieur Stéphane PERON indique que, dans le cadre du projet de viabilisation du l'opération Terre d'Armor Habitat (TAH)- Ilot D, le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor réalisera des travaux d'alimentation basse tension sur la parcelle numérotée A 664 la Commune de Ploubezre.

Cette parcelle appartenant à la Commune de Ploubezre, il est nécessaire d'établir une convention de servitude donnant un droit réel de jouissance au Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, lui permettant donc de réaliser ces travaux.

VU les termes de la convention proposée par de le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260925-2026_68-DE

D'AUTORISER le Maire ou son délégué à signer la convention de servitude jointe à la présente délibération ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

À Ploubezre, le vendredi 25 septembre 2026

Le Maire,

Eddy PENVEN

Le secrétaire,

Béatrice PARANTHOEN



